

Les projets soumis en 2011 à la Fondation de l'Avenir pour la Recherche Médicale Appliquée s'inscrivent dans les objectifs de santé publique définis par la Mutualité Française. Ces projets doivent impérativement concerner des applications diagnostiques ou thérapeutiques dans l'un des thèmes suivants :

- ▶ Thérapeutiques chirurgicales nouvelles ou alternatives à la chirurgie, modèles expérimentaux, et méthodes d'évaluation des nouvelles techniques chirurgicales,
- ▶ Applications de la thérapie cellulaire et de l'ingénierie tissulaire aux organes solides,
- ▶ Applications thérapeutiques et diagnostiques des vecteurs et implants,
- ▶ Innovations en imagerie fonctionnelle,
- ▶ Innovations dans la prise en charge des handicaps, y compris les handicaps sensoriels.

Sont considérées comme hors du champ de l'appel d'offres les recherches pour lesquelles on ne peut prévoir de retombées directes en clinique humaine, à court ou moyen terme, et les sujets de recherche fondamentale.

NATURE DES AIDES APPORTEES ET CONDITIONS :

- ▶ La Fondation accorde essentiellement des crédits de fonctionnement pour la réalisation d'un projet.
- ▶ Une partie des crédits, sur avis motivé du conseil scientifique, peut être affectée au remboursement de temps de personnel de recherche spécifiquement recruté pour le projet. La Fondation n'est en aucun cas l'employeur de ces personnels.

La Fondation n'attribue pas de bourses de recherche personnelles.

- ▶ Une partie des crédits peut exceptionnellement être affectée à l'achat de matériel de recherche spécifique au projet sur avis motivé du conseil scientifique. L'équipement non fongible reste la propriété de la Fondation de l'Avenir, qui pourra l'affecter à une autre équipe à l'issue de la recherche.
- ▶ Les projets de recherche clinique ne pourront être financés que si l'avis du CPP et les autorisations nécessaires le cas échéant sont obtenues dans un délai de 9 mois après l'obtention des crédits.

La Fondation ne se porte pas promoteur de recherches biomédicales.

- ▶ Les programmes déjà soutenus par la Fondation de l'Avenir peuvent faire l'objet d'une nouvelle demande, faisant état de l'avancement des travaux antérieurs.
- ▶ Tout projet doit décrire, dans le dossier de demande et selon les règles y figurant, le protocole de recherche et sa méthodologie, l'expérience de l'équipe dans le domaine, les lieux de recherche et les collaborateurs, et détailler, en le justifiant et en l'accompagnant de devis, le budget nécessaire.

**Les informations et les dossiers à télécharger sont disponibles sur le site Internet de la Fondation :
http://www.fondationdelavenir.org/appel_offre.php**

Il ne sera pas envoyé de dossier par la poste.

Les candidats soumettront leur dossier sous format électronique à l'adresse e-mail suivante :
bbua@fondationdelavenir.org

**Tous les dossiers enregistrés feront l'objet d'un accusé de réception par e-mail sous huitaine.
Il appartient aux candidats de vérifier qu'ils ont bien reçu cet accusé de réception.**

DATE LIMITE D'ENVOI : 31 MARS 2011

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Béatrice BUA au 01.40.43.23.71 ou par e-mail